

## Séance du conseil municipal du 15 juillet 2014

L'an deux mil quatorze le quinze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, suite à la convocation adressée le 09/07/2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Denis FOURNIER pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**Etaient Présents :** Martine TYSSANDIER, Maurice ROBERT, Jean-Louis MARTIN, Grace JEANDON, Emma RAGO, Mickaël TALIDE, Philippe TORRES, Marc VANDAME, Isabelle VIDAL-MACHENAUD

**Absents représentés :**

- Jean-Henri PALLANCHE donne pouvoir à Denis FOURNIER
- Nathalie DUFRESNES donne pouvoir à Martine TYSSANDIER
- Aline LEMOINE donne pouvoir à Isabelle MACHENAUD

**Absents non représentés :** Maryse MAUGUE, Noël BOIVIN

Après l'approbation de la dernière séance et la nomination d'Emma RAGO en tant que secrétaire de séance, l'ordre du jour est abordé.

**Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés/ Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES DECIDE

- 1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le Conseil général du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur ;
- 2°) d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Sandoux au-dit groupement de commandes pour l'ensemble des sites identifiés à ce jour et dont la liste figure en annexe 02 de la présente délibération ;
- 3°) d'autoriser Monsieur Denis FOURNIER, en sa qualité de Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

### **Embauche Personnel Ecole**

Le Conseil approuve l'embauche temporaire de 2 adjoints à temps partiel à l'école du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015.

### **Modification de la régie de recettes de la cantine – garderie de l'école**

Le conseil approuve la modification de la régie de recettes « cantine-garderie du temps du déjeuner », notamment pour prise en compte de la nouvelle plage horaire de 12h00 à 13h50 applicable dès la rentrée de septembre 2014 et pour l'instauration d'un cautionnement pour le régisseur. Les modalités de ces modifications seront fixées par un nouvel arrêté du maire relatif à la nomination du régisseur de recettes.

### **Tarifs garderie périscolaire année 2014-2015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés donne son accord pour l'augmentation des tarifs de garderie périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 comme suit :

- **Le tarif horaire passera de :** 2,15 € à **2,20 €**
- **Le forfait mensuel pour 1 enfant passera de :** 31,90 € à **35,00 €**
- **Le forfait mensuel pour 2 enfants passera de :** 53,50 € à **59,00 €**
- **Le forfait mensuel pour 3 enfants passera de :** 69,60 € à **77,00 €**

### **Modification de la régie de la garderie de l'école**

Le conseil approuve la modification de la régie de recettes « garderie et piscine », notamment pour prise en compte des modifications des plages horaires, applicable dès la rentrée de septembre 2014, comme suit :

- Les lundis, mardis, jeudi et vendredis : de 7h15 à 8h50 et de 16h15 à 18h30
- Les mercredis : de 7h15 à 8h50 et de 12h00 à 12h30

Les modalités de ces modifications seront fixées par un nouvel arrêté du maire relatif à la nomination du régisseur de recettes.

### **Tarif ticket repas cantine scolaire année 2014-2015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés donne son accord pour l'augmentation du tarif du ticket repas de la cantine périscolaire pour l'année scolaire 2014-2015, à compter du 16/08/2014 : Le ticket repas passera de 3,95 € à 4,70 €. Comme les autres années les tickets seront vendus uniquement par carnets de 10.

### **Aménagement parking groupe scolaire**

Pour raison de sécurité, une voie d'accès sera créée pour les bus scolaire sur le parking de l'école chemin du Grand Pré. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- approuve la réalisation de ce projet
- retient la proposition de l'entreprise C.T.P.P. sise à Pardines (63) pour un montant de 15 600,00 € T.T.C.
- mandate M. le Maire ou son représentant pour signer le bon de commande et tout document afférent à ce projet.

### **Lotissement Le Clos St Roch**

Le conseil donne son accord à la demande de l'association ASL Le Saint-Roch visant à installer deux jardinières à l'entrée du lotissement pour interdire l'accès de celui-ci aux véhicules de + 3,5 T pour éviter de fragiliser le mur de soutènement.

### **Décisions Modificatives Budget Commune**

#### ➤ **Décision modificative n°5 Budget Commune 2014 / création de programme**

**Objet : Achat mobilier groupe scolaire**

**Et virement de crédits :**

- **Crédits à ouvrir :**
  - Opération 234 / Article 2184 : + 750,00 €
- **Crédits à réduire :**
  - Opération 179 / Article 2313 : - 750,00 €

#### ➤ **Décision modificative n°6 Budget Commune 2014 / virement de crédits**

**Objet : Achat matériel service technique**

- **Crédits à ouvrir :**
  - Opération 129 / Article 2188 : + 1 500,00 €
- **Crédits à réduire :**
  - Opération 179/ Article 2313 : - 1 500,00 €

### **Projet SAGE**

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception en Mairie du dossier de consultation du projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Allier Aval. Ce dossier sera transmis aux élus pour information.

### **Séquestre /Litige Foyer de Ceyran/Commune**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés autorise Monsieur le Maire à donner son accord à la demande de l'Association CAPPa de prélever la somme de 2 400 € sur le compte séquestre à l'étude de Maître GRAULIERE, pour règlement de la provision pour frais et honoraires d'intervention de la Société Pôle Avocats. Cette somme sera versée directement par Maître GRAULIERE à la Société Pôle Avocats. L'Association CAPPa s'engage à poursuivre l'action entreprise, tant au plan matériel qu'au plan juridique, à informer la commune de Saint-Sandoux de l'avancement de la procédure en cours tous les deux mois et qu'au terme de la procédure en cours, pour le cas d'une indemnisation par la compagnie d'assurance, la somme originelle dudit séquestre de 250 000 € soit restituée au vendeur.

### **Ralentisseur route de Plauzat**

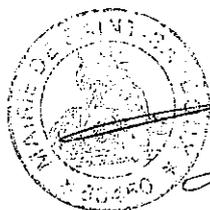
Un projet de mise en sécurité de l'entrée de Saint-Sandoux au niveau de la route de Plauzat est à l'étude en collaboration avec les services du Conseil général.

### **EPF SMAF / Nouvelles Adhésions**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, donne son accord aux adhésions des communes suivantes à l'EPF-Smaf Auvergne :

- SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE (Puy-de-Dôme)
- HERMENT (Puy-de-Dôme)
- BLANZAC (Haute-Loire)
- NEUVEGLISE (Cantal)

La séance est levée à 22h15



Le Maire

Denis FOURNIER

Sous réserve de l'approbation du conseil municipal